



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO



# **Projet d'Appui à la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest - Stock II**

## **Termes de Référence**

**Pour la sélection d'un (e) Coordonnateur(trice) Régional (e) pour le  
Projet d'Appui à la Stratégie régionale de stockage de sécurité  
alimentaire en Afrique de l'Ouest (Stock II)**



### Situation économique de la région

La population de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 435,2 millions d'habitants en 2023. Selon les estimations, 32,47% de cette population vit avec moins de 2,15USD par jour en 2023, ce qui représente 141,32 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans la région, (CEA, 2023a, p.24).

L'économie ouest africaine reste dominée par le secteur primaire notamment l'agriculture qui représente 22,2 pour cent du PIB, (CEA, 2023b, p.14). De plus, l'agriculture fournit entre 22 et 73 pour cent de l'emploi dans chaque pays de la région en 2021 (FAO, 2023). Pourtant, la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest fait face, de manière récurrente, à des crises alimentaires et nutritionnelles affectant une part importante de sa population.

### Situation alimentaire et nutritionnelle dans l'espace CEDEAO et CILSS

Depuis les premières analyses du Cadre Harmonisé (CH) en 2014, le nombre de personnes confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe dans la région augmente régulièrement, à l'exception de 2018. Entre 2020 et 2024, le nombre de personnes a plus que doublé, passant d'environ 22,1 millions à 49,7 millions (FSIN, 2024, p.16). Les mêmes analyses du Cadre Harmonisé indiquent qu'en novembre 2025, sur un total de 384 millions de personnes analysées, environ 36,9 millions de personnes, non compris les résultats du Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Niger, sont en situation d'insécurité alimentaire et nécessitent une assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate. En l'absence de mesures appropriées, 10,7 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe d'ici la période de soudure de juin à août 2026. Si la prévalence globale demeure relativement stable, autour de 9 % en situation courante et 2 % en situation projetée, il convient toutefois de souligner que 113 millions de personnes, soit 35 % de la population analysée, se trouvent en situation de pression alimentaire. Les pays comptant au moins 10 % de leur population en situation d'insécurité alimentaire sont la Guinée avec 1,5 million de personnes (soit 11,9 % de la population analysée), la Sierra Leone avec 998 608 personnes (soit 11 %), le Tchad avec 1,9 million de personnes (soit 10,7 %) et le Nigéria avec 27,2 millions de personnes (soit 12,5 % de la population analysée), (RPCA, déc 2025).

Les données des analyses du Cadre Harmonisé mettent aussi en évidence une situation particulièrement préoccupante pour les populations déplacées, notamment au Tchad, où près de 1,6 million de personnes ont fui la crise soudanaise. Parmi elles, 356 000 sont déjà en Phase 3 ou pire, un chiffre qui pourrait atteindre 456 000 durant la période de soudure sans interventions adéquates. Il est à noter que cette analyse n'inclut pas le Burkina Faso, le Libéria et le Togo.

### Les principaux facteurs de la crise alimentaire

L'intensification des conflits et de l'insécurité, l'impact des chocs économiques et les effets des phénomènes climatiques extrêmes continuent d'être à l'origine d'une insécurité alimentaire aigüe. Ces facteurs interdépendants aggravent la fragilité des systèmes alimentaires, perturbent le tissu socioéconomique, et entraînent des déplacements de populations à l'échelle régionale.

- Les conflits et l'insécurité ont provoqué des déplacements internes et transfrontaliers massifs, perturbé les pratiques agricoles et pastorales traditionnelles, ainsi que le fonctionnement des marchés et du commerce, et entravé la distribution d'aide humanitaire. Cette situation révèle la nature interconnectée des crises alimentaires et nutritionnelles dans ces régions (CILSS, mars 2024). La situation a conduit à une augmentation progressive des niveaux de déplacement régionaux, avec 8,4 millions de personnes déplacées de force dans 16 pays au premier trimestre de 2024 (UNHCR, 2024 ; IOM, 2023 et 2024).

- Les chocs économiques : L'incapacité économique des ménages pauvres à accéder aux denrées alimentaires a résulté d'une baisse du pouvoir d'achat, exacerbée par une inflation élevée et une activité économique affaiblie. Ces défis économiques ont été aggravés par les effets persistants de la COVID-19, les sanctions économiques et politiques dans certains pays de la région. Ceci a entraîné des perturbations du fonctionnement des marchés, résultant en des pénuries de biens, ajoutant une pression inflationniste sur les prix des aliments et le coût de l'assistance humanitaire et restreignant la mobilité des personnes et la transhumance pastorale (CILSS, mars 2024).
- Les phénomènes climatiques extrêmes : Tous les ans, les crises climatiques affectent les populations, avec des épisodes de graves inondations, les tempêtes, les sécheresses, les incendies, les épidémies et les maladies. Des inondations et des déficits cumulés de précipitations ont affecté les cultures dans certains pays, notamment au Niger, au Nigeria et au Tchad. Ces phénomènes climatiques extrêmes ont également affecté la disponibilité des ressources pastorales, entraînant un début précoce de la saison de soudure pastorale.

### **Les initiatives nationales et régionales pour faire face aux crises alimentaires et nutritionnelles**

Pour faire face aux crises alimentaires, les Etats membres de la CEDEAO y compris le Tchad et la Mauritanie, les organisations régionales et leurs partenaires techniques et financiers ont mis en place divers mécanismes de réponse et de solidarité. Chaque année, les Etats élaborent des Plans Nationaux de Réponse (PNR) afin d'assurer l'accès à l'alimentation, la prise en charge de la malnutrition et le soutien aux moyens d'existence des populations vulnérables. Toutefois, leur mise en œuvre demeure limitée par la faiblesse des ressources mobilisées. Le bilan des PNR 2025, présenté lors de la concertation régionale de Dakar (17-18 novembre 2025), fait état d'une mobilisation de 177,9 milliards FCFA, couvrant seulement 34 % des besoins, révélant un écart de financement de 66 %. Les ressources ont été affectées à 56 % pour l'alimentation, 43 % pour la nutrition et les moyens d'existence, et moins de 1 % pour la coordination.

Face à ces contraintes, les pays ayant au moins une zone en phase 3 ou plus du Cadre Harmonisé peuvent mobiliser les mécanismes régionaux de solidarité, notamment la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA). Constituant un véritable pilier de la réponse régionale, la RRSA a permis depuis 2017 de mobiliser plus de 65 037 tonnes de céréales. En 2025, son capital global est estimé à 69 459 tonnes, réparties entre sept pays de stockage : Niger, Nigéria, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Ghana et Sierra Leone. La CEDEAO a poursuivi ses interventions en 2025 avec la remise de 500 tonnes au Mali et à la Sierra Leone, la distribution de 230 tonnes de Supercereals+ au Nigéria, et la préparation de la mise à la disposition du Tchad, du Togo et de la Sierra Leone d'environ 400 tonnes de produits nutritionnels. Ces efforts, soutenus par la contribution de l'UEMOA (5 000 tonnes) et les activités de mise en place du mécanisme de financement de risque, visent à consolider la réserve physique et financière pour des réponses plus consistantes et diversifiées, plus rapides et durables.

En perspective, la CEDEAO prévoit de renforcer les réponses nationales, de lutter contre la malnutrition et d'accélérer l'opérationnalisation de la réserve financière, afin d'améliorer la réactivité et la coordination régionales face aux crises alimentaires.

### **Brève présentation du Programme**

Depuis 2012, la CEDEAO s'est dotée d'une stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire. Celle-ci s'inscrit dans la politique agricole régionale, l'ECOWAP. Elle vise à répondre de façon souveraine aux crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales dans les 17 pays de l'espace CEDEAO-UEMOA et CILSS. Elle repose sur trois échelles de stockage complémentaires : les stocks de proximité gérés par les organisations de producteurs, les stocks nationaux de sécurité gérés par les États, et enfin, la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) créée en 2013 par les Chefs d'États et de Gouvernements.

La RRSA dispose d'un mécanisme de gouvernance dédié et son fonctionnement repose sur des règles précises et un cadre règlementaire clair. La gestion de ce dispositif engage les trois institutions régionales (CEDEAO, CILSS et UEMOA), tous les États ainsi que les organisations de producteurs agricoles et d'éleveurs, la société civile, les organisations nationales de stockage. La gestion technique est

assurée par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation. Le financement est assuré par la Commission de la CEDEAO et ses partenaires.

Entre 2016 et 2021, une première étape d'opérationnalisation de la stratégie de stockage a été mise en œuvre avec les concours financiers de la CEDEAO et de l'Union européenne, ainsi que les appuis techniques de l'AFD, de l'AECID et du Centre Régional Agrhymet/CILSS. Sur la base des acquis et enseignements de cette phase, la région s'est engagée dans la conception d'une nouvelle phase de déploiement de cette stratégie, de sorte à faire face à la dégradation continue de la situation alimentaire et nutritionnelle que connaît la région.

Depuis 2022, la combinaison des ressources de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'AFD, de l'AECID et de la Banque mondiale a permis de consolider les trois lignes de stockage (locale, nationale et régionale) et de s'engager dans un processus ambitieux de révision de la Stratégie Régionale de Stockage de Sécurité Alimentaire sur la base des enseignements de la première phase mais aussi pour prendre en compte des facteurs nouveaux (augmentation du nombre de personnes en insécurité alimentaire, extension géographique des zones touchées, reconfiguration géopolitique de la région, etc.).

Aujourd'hui, la RRSA dispose d'un capital de près de 70 000 tonnes de céréales. Elle est intervenue à 26 reprises pour une quantité de plus de 65 000 tonnes en appui à 7 pays confrontés à des crises alimentaires sévères. Elle a également mobilisé des produits nutritionnels pour faire face à la malnutrition des enfants, des femmes enceintes et allaitantes.

Une nouvelle convention de financement d'un montant de 16 millions d'euros a été signée entre la CEDEAO et l'Union européenne pour la période 2026-2029. Ce financement est mis en œuvre par l'ARAA à travers deux conventions de délégation avec l'AFD d'une part, l'AECID d'autre part.

L'objectif général de l'action est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'Afrique de l'Ouest et du Sahel et la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires.

Cet objectif général se décline en deux objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique 1 : La mise en œuvre, intégrée et coordonnée, de la stratégie régionale de stockage de la CEDEAO est améliorée.
- Objectif spécifique 2 : La gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des acteurs du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest est renforcée, y compris l'articulation entre la prévention et gestion des crises.

Les présents Termes de référence présentent la description du profil recherché, des rôles et responsabilités du ou de la Coordonnateur(trice) Régional (e) du Projet d'Appui à la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Basé(e) à Lomé (Togo) et placé(e) sous la supervision du Chef de la Division de la Réserve régionale,

Le poste de Coordonnateur(trice) régional (e) est financé conjointement par les subventions déléguées de l'Union européenne mises en œuvre par l'AFD et l'AECID, selon une clé de répartition définie entre les opérateurs et l'ARAA. Il/elle consacre ses fonctions à l'ensemble du projet, toutes composantes confondues, dans le respect strict des principes de non double financement et de traçabilité des coûts imposés par l'Union européenne.

## **2. Description du poste**

### **2.1. Rôles/Responsabilités**

Il(elle) aura la charge de :

#### **A. Exécution technique du projet**

- Apporter des appuis techniques à l'ARAA pour la mise en œuvre efficace et ordonnée de la Stratégie Régionale de Stockage de Sécurité Alimentaire révisée dans le cadre global de l'ECOWAP.

- Appuyer la Division de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire de l'ARAA dans la mise en œuvre et la coordination des activités du projet aux différentes échelles (réserve régionale, appui aux systèmes de stockage nationaux et de proximité, réserve aliment bétail, appui à la mise en œuvre des interventions de la Réserve).
- Appuyer la Division de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire pour apporter des appuis différenciés aux parties prenantes de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Stockage de Sécurité Alimentaire aux différentes échelles (locale, nationale et régionale).
- Garantir l'alignement des actions du projet avec les orientations des instances de pilotage régional de la réponse aux crises alimentaires (CEDEAO, UEMOA et CILSS) et les autres parties prenantes (RPCA, SNU, ONG internationales, etc.).
- Coordonner l'élaboration des PTBA et des PPM du projet et assurer la bonne exécution des activités prévues en étroite collaboration avec les partenaires d'exécution (CILSS, UEMOA, OPR, etc.) avec un accent particulier sur le respect des délais.
- Assurer la gestion quotidienne du projet, incluant les activités de management de l'équipe de mise en œuvre, les synergies/complémentarité avec les autres projets et programmes de l'ECOWAP.
- Représenter le projet dans tout autre forum de haut niveau et maintenir une communication régulière avec toute entité susceptible de présenter un intérêt pour le projet, à des fins d'information et de synergies éventuelles.

#### **B. Gestion administrative, financière et des contrats**

- Superviser la préparation et l'exécution du budget annuel et du plan de passation des marchés en conformité avec les procédures de la Commission de la CEDEAO, de l'AFD et l'AECID.
- Superviser, en lien avec la Division Administration et Finances de l'ARAA, la gestion comptable et financière du projet, le contrôle de la qualité des dépenses et la production des rapports financiers périodiques conformément aux principes de la CEDEAO et des partenaires techniques et financiers (AFD et AECID).
- Veiller à la préparation des Dossiers d'appel d'offres et des demandes de proposition, à la conformité des processus de contractualisation avec les procédures établies et à la bonne gestion des contrats de prestations intellectuelles, fournitures et services.
- Veiller à la bonne application du manuel de procédures administratives et financières de l'ARAA et du manuel de projet.
- Faciliter, en liaison avec l'unité d'audit interne, les audits internes et externes inscrits dans le document de projet et opérés par la commission de la CEDEAO.
- Dans le cadre de l'exécution du projet, assumer la responsabilité du respect des règles de la CEDEAO et des dispositions contractuelles des conventions de financement avec l'UE, l'AFD et l'AECID.

#### **C. Suivi-évaluation, reporting, capitalisation et diffusion des acquis du projet**

- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des performances des actions du projet qui s'inscrit dans le dispositif de l'ARAA, de l'ECOWAP et des partenaires techniques et financiers.
- Produire les rapports techniques et financiers semestriel et annuels et tout autre rapport exigé par les règles de la CEDEAO et selon les délais prévus dans les dispositions contractuelles des conventions de financement avec l'UE, l'AFD et l'AECID.
- Superviser les évaluations internes et externes des activités du projet.
- Capitaliser sur les bonnes pratiques et diffuser les leçons apprises et les succès-stories.
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de visibilité du projet et de l'ARAA.

#### **D. Coordination et gouvernance du projet**

- Élaborer, mettre en œuvre et suivre le plan de travail et budget annuel (PTBA) ainsi que les Plans de Passation des Marchés du projet.
- Superviser les activités de l'équipe technique de mise en œuvre du projet.
- Préparer les documents techniques pour les réunions du Comité de pilotage (CoPil) et du Comité technique de suivi (CTS) des projets et programmes de l'ECOWAP et assurer la mise en œuvre des recommandations.
- Assurer la cohérence entre l'organisation fonctionnelle du projet et l'organisation interne de l'ARAA (lignes de reporting, processus de validation, circuits de décision).

- Assurer la liaison avec l'ARAA, la DADR, l'UE, l'AECID et l'AFD, les autres partenaires techniques et financiers et les acteurs nationaux.
- Représenter le projet lors des réunions techniques au niveau national, régional et international et explorer les synergies qui pourraient en découler.
- Assurer l'évaluation de la performance individuelle annuelle de l'équipe projet dans les délais requis en vue des renouvellements des contrats et proposer des mesures d'amélioration le cas échéant.
- Superviser la production, dans les délais requis, des rapports périodiques d'exécution du projet en conformité avec les règles de la CEDEAO et les dispositions des conventions de financement ainsi que des rapports présentés lors du Comité régional de pilotage des projets et Programmes de l'ECOWAP.
- Gérer l'archivage, le catalogage et la conservation de l'information documentaire produite dans le cadre de la mise en œuvre du projet conformément aux dispositions des conventions de financement.

#### **E. Autres tâches**

- Appuyer les équipes de planification et d'opérationnalisation des Comités de pilotage des projet ECOWAP et des Comités Techniques de Suivi des Projets de l'ECOWAP.
- Appuyer les équipes de l'ARAA dans l'élaboration des rapports semestriels et annuel et du Département Affaires Economiques et Agriculture de la Commission de la CEDEAO.
- Fournir un appui technique et les informations nécessaires aux services transversaux de l'ARAA (suivi-évaluation, communication, administration, etc.) pour assurer un pilotage efficace de l'institution.
- Appuyer /promouvoir le développement de synergies avec les autres projets et programmes intervenants dans le champ d'action du projet dans la région ;
- Assurer efficacement la visibilité des actions du projet et partant de la CEDEAO
- Exécuter toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs du Projet.

## **2.2. Qualifications, expériences, compétences**

### **A. Qualifications académiques**

- Diplôme Bac+5 (Master ou Ingénieur) en économie, agroéconomie, agronomie, élevage sciences du développement ou équivalent.
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (gestion des bases de données, analyse des données, traitement de texte, Excel, etc.).

### **B. Expériences professionnelles requises**

Le candidat devra justifier d'expériences avérées, présentées dans son CV détaillé et appuyées par des attestations :

#### **a) Expérience Générale**

- Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la gestion de projets multi-bailleurs (coordination, gestion technique, administrative et financière et gestion d'équipe) dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réponse aux crises alimentaires, dont 3 ans au moins au poste de coordonnateur de projet en lien avec la sécurité alimentaire.

#### **b) Expérience spécifique :**

- Une expérience professionnelle confirmée d'au moins cinq (05) ans, avec des responsabilités techniques et/ou de coordination, dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, pastorales et agro-pastorales.
- Maîtrise des cadres politiques et dispositifs régionaux : Justifier d'une bonne maîtrise de la mise en œuvre de l'ECOWAP ou de la Politique Agricole de l'UEMOA.
- La connaissance de la Stratégie Régionale de Stockage de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO, ainsi que des principaux dispositifs de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PREGEC, RPCA, PNR, etc.) et de leur articulation avec les politiques nationales constitue un atout

- Expérience dans la mise en œuvre de projets et la gestion des crises alimentaires : Justifier d'une expérience avérée dans la prévention et la réponse aux crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, incluant la mise en œuvre de projets ou programmes financés par la CEDEAO, l'Union européenne, l'AFD et/ou l'AECID ou tout autre bailleur bilatéral , et une pratique de collaboration avec les principaux acteurs institutionnels et humanitaires (organisations intergouvernementales, États, PTF, SNU, ONG, etc.).
- Expérience professionnelle dans l'accompagnement des acteurs étatiques dans le renforcement de capacités en matière de politiques agricoles, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réponse aux crises alimentaires.

#### c) Compétences complémentaires

- Leadership, management et communication : Justifier de solides aptitudes en leadership et en management d'équipe pluridisciplinaire, ainsi que d'excellentes capacités de communication écrite et orale, incluant la représentation de l'ARAA dans des instances de haut niveau.
- Intégration institutionnelle, outils et mobilité : Maîtriser l'architecture administrative de la CEDEAO et démontrer une capacité à intégrer l'équipe du projet dans l'organisation fonctionnelle d'une agence telle que l'ARAA, avec une bonne maîtrise des outils informatiques, de la gestion des bases de données et des systèmes de gestion documentaire, et une disponibilité pour des déplacements fréquents dans l'espace CEDEAO et au-delà.

#### d) Compétences linguistiques

- Capacité à s'exprimer parfaitement dans au moins une des trois langues officielles de la CEDEAO et la connaissance d'une deuxième langue serait un atout.

### 3. Conditions générales pour le poste

#### 3.1. Lieu, durée de la mission

- Le ou la Coordonnateur(trice) Régional (e) sera basé(e) à Lomé, au Togo, auprès de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO ;
- La durée de la mission est pour toute la durée de vie du Projet après une période probatoire de six mois. Cependant, le contrat du consultant sera signé pour des périodes de 12 mois renouvelables sous réserve de la disponibilité des fonds, de performance satisfaisante et des besoins du Projet, sur la durée du projet (4 ans)
- Le poste est à temps plein ;

#### 3.2. Autres conditions

- Le(la) Consultant(e) devra adhérer aux objectifs et valeurs véhiculés par la CEDEAO ;
- Le(la) Consultant(e) devra travailler dans le respect des principes et lignes de conduites établies au sein de l'ARAA ;
- Le(la) Consultant(e) est appelé(e) à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui serait assignée.